

FORMATION PGA COACH 2024-2025 :

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB & MAÎTRE DE STAGE

Dans le cadre de sa **Formation PGA COACH**, le candidat devra suivre un stage de **200 heures** dans le club de son choix : 50h d'observation et 150h de pratique. Le stage se fera en cours de formation auprès d'un maître de stage agréé par la Royal PGA of Belgium. Il devra commencer à partir du début de la formation et se terminera pour le 20 septembre 2025 au plus tard.

La mise en pratique des connaissances et compétences acquises dans les cours de la **Formation PGA COACH** est primordiale. La prestation liée au stage en club devra toucher les modules et thématiques abordés lors des cours avec un minimum de **80%** dédié à l'enseignement et au coaching.

I. LE RÔLE DU MAÎTRE DE STAGE :

- Le maître de stage veillera à accompagner l'élève dans son apprentissage et lui transmettra les compétences nécessaires à la bonne réussite de son stage.
- Le maître de stage guidera l'élève dans les activités d'enseignement et de coaching pour lesquelles il lui sera demandé de donner des initiations, gérer un groupe, leçons individuelles, etc.
- Le maître de stage fera part à l'AFGOLF de toute remarque qui pourra être utile à la progression de l'élève. L'AFGOLF prendra également contact avec le maître de stage pour faire le suivi.
- Le maître de stage complétera la grille d'évaluation de l'élève à **deux reprises** : **12/03/25** et **01/09/25** évaluant ainsi la performance du candidat et l'évolution de celui-ci pendant toute la durée du stage (en pièce jointe).

II. LE RÔLE DU CLUB :

- Le Club mettra à la disposition du stagiaire l'infrastructure et l'assistance nécessaires à la bonne exécution de son stage.
- Le Club souscrira une assurance pour la responsabilité civile de ses bénévoles, sous laquelle l'élève est couvert.

III. LE RÔLE DU STAGIAIRE :

- Le stagiaire veillera à acquérir les capacités nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui seront confiées par son maître de stage.
- L'élève respectera les exigences de sécurité, les règles ou les règlements sur le lieu de la formation et dans la zone et les installations du Club et respectera à tout moment l'étiquette de golf et le fair-play.
- L'élève respectera les règles et le programme mis en place par le maître de stage, ainsi que le fonctionnement interne du club.
- L'élève devra fournir à l'AFGOLF le planning détaillé de ses prestations dans le club.
- L'élève veillera bien remplir les différentes tâches qui lui seront confiés avec l'AFGOLF (stage, travaux écrits).

Jusqu'à la l'obtention du statut de **PGA Trainee**, le stagiaire ne sera autorisé qu'à donner des cours et initiations collectives sous la supervision d'un Head pro et sous le statut de bénévole (cf. rémunération fixée par article 3 de la loi du 3 juillet 2005). Une fois l'examen réussi, l'étudiant passera sous le système de barème mentionné dans le règlement PGA COACH 2024-2025.

Nom du maitre de stage :

Nom du représentant du club

Nom de l'élève :

Signature :

Signature :

Signature :